



Execution decision italienne

Par **cucciolo**, le **20/10/2009** à **15:46**

Bonjour,
bonjour

une somme allouée à la partie civile dans une sentence pénale italienne amnistiée peut elle être recouvrée en france et par quels moyens?

quel est le sort de la condamnation sur interets civils? Ne faut il pas venir faire un procès civil en france ? obtenir la formule exécutoire sur une décision amnistiée me semble difficile ?

Merci aux confrères spécialisés qui voudront bien éclairer ma lanterne